

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alexandra-trepanier

<https://www.cadre21.org/membres/2a006dce5322d5a9f7187a61>

Date d'obtention : 2021-10-03 18:43:55



cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Avant de débiter, m'assurer d'avoir obtenu les badges nécessaires suite à la formation reçue.

1. Écouter le récit de la personne qui vient se confier. Être calme, rassurante, bienveillante et empathique. Je dois toujours intervenir auprès de la personne qui dénonce le geste en premier. Si c'est un parent concernant son enfant, je réfère le parent au service de police de la région.
2. Évaluer l'incident. Compléter la grille d'évaluation avec le dénonciateur. La complétion de la grille aidera à déterminer l'amorce (le contexte), la nature (des gestes et des images), les intentions ainsi que l'étendue (gens concernés, partages faits, etc.). En tout temps, conserver une attitude de non-jugement.
3. Vérifier l'information. Compléter la grille d'évaluation de manière individuelle auprès de la victime et des différents témoins, si applicable. Si les élèves ne collaborent pas, contacter les policiers. Demander à tous les élèves concernés de ne pas parler de l'incident afin que la personne concernée puisse conserver sa vie privée. C'est à cette étape qu'il importe de juger de l'intention de l'acte, à savoir s'il était impulsif ou malveillant, puisque cela aura un impact sur le reste de la démarche.
4. Parler au jeune instigateur. Si l'acte de l'instigateur est jugé comme étant malveillant, il sera important de le rencontrer afin de lui confisquer les objets électroniques en cause. Dans cette situation, il ne faut pas remplir la grille d'évaluation auprès de lui. On se charge plutôt de contacter le service de police rapidement afin que les policiers poursuivent la démarche. Il faut également déterminer avec les policiers quand et comment informer les parents de l'instigateur et les autres personnes concernées, puis s'assurer qu'un signalement a été fait à la DPJ.
Si l'acte semble plutôt impulsif, alors il sera important de compléter la grille d'évaluation auprès de lui. S'il y a des raisons de croire que l'instigateur possède, sur son appareil électronique, des photos reliées à de la pornographie juvénile, il sera important de lui confisquer l'appareil en suivant la démarche de la trousse. Il faut ensuite contacter les policiers et s'assurer de leur remettre l'appareil en question. Il est aussi important de communiquer avec les parents des différents acteurs impliqués (victime, témoins, instigateur, etc.) et s'assurer de faire un signalement auprès de la DPJ.

En tout temps, il est important de protéger les informations colligées afin d'assurer la confidentialité des personnes qui se sont confié.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Si l'élève ne collabore pas, je dois contacter le service de police de la région afin qu'il puisse poursuivre l'intervention.
- Même si je juge que le geste était impulsif, je dois tout de même contacter le service de police, à la fin de l'intervention, afin qu'ils puissent saisir le matériel électronique concerné, si applicable, et faire une rencontre de sensibilisation auprès des élèves concernés.
- Les photos en maillot de bain d'une personne mineure ne constituent pas de la pornographie juvénile. Il est tout de même important de rencontrer l'ensemble des personnes impliquées afin de valider les différentes versions des faits en s'assurant, justement, que la situation se limite à ce qui a été annoncé. Il est tout aussi important d'assurer un suivi afin que la propagation de ces photos cesse puisqu'elles peuvent toucher l'intégrité physique et psychologique de la personne concernée.
- Ne pas oublier que les intervenants ne sont pas mandataires du service de police, donc qu'ils ne peuvent pas effectuer une enquête à leur place.
- Lorsque l'acte commis est jugé comme étant malveillant, il est tout de même important de rencontrer l'ensemble des personnes concernées, sauf l'instigateur, afin d'avoir les différentes versions et compléter les grilles de la trousse. Une fois qu'ils ont tous été rencontrés, l'instigateur doit être rencontré seulement afin de lui confisquer son matériel électronique (donc ne pas remplir la grille). Les policiers doivent ensuite être contactés afin de poursuivre la démarche.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

J'ai l'impression que c'est la première étape qui est plus délicate, soit lorsqu'on doit rencontrer la victime. En effet, si les gestes ont été dénoncés par un ami de la victime, il est possible que cette dernière se referme, refuse de parler, mente, etc., ce qui est tout à fait normal. La victime peut aussi être réticente à se confier pour plusieurs raisons comme de la manipulation, des menaces ou des émotions négatives qu'elle ressent (p. ex. honte, gêne, culpabilité, colère, etc.). Il est donc primordial d'essayer de créer un lien positif avec l'élève en instaurant un climat de confiance et de non-jugement. Le fait de dévoiler cette partie de son intimité peut aussi être très difficile pour la victime et peut engendrer des émotions désagréables, des inquiétudes, ce qui peut aussi rendre l'intervention délicate.